



PRÉFET DU VAL- DE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Créteil, le 07 avril 2020

Le préfet du Val-de-Marne renforce les règles du confinement en limitant la pratique sportive individuelle

Depuis 3 semaines, le quotidien des habitants du Val-de-Marne, comme celui de tous les Français, est modifié pour s'adapter aux règles du confinement.

Le préfet du Val-de-Marne, Raymond LE DEUN, tient à saluer la discipline et le civisme des val-de-marnais qui permettent à cette période de confinement d'être pleinement efficace sur le plan sanitaire.

Le préfet du Val-de-Marne remercie également les forces de police mobilisées, notamment le week-end dernier, pour faire respecter les consignes gouvernementales.

Le contexte actuel ne doit cependant pas favoriser un relâchement des mesures de confinement. Rester chez soi reste la réponse collective pour aider au mieux les personnels soignants dans leur combat auprès des malades.

Afin d'accompagner ce mouvement de responsabilité, et à l'instar des départements de la région Ile-de-France, le préfet du Val-de-Marne a décidé de réguler l'accès à l'espace public en réduisant certaines possibilités de sortie en cours de journée.

Ainsi, à compter du 8 avril 2020, les sorties pour des activités sportives ne seront plus autorisées entre 10h et 19h sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne.

CONTACT PRESSE

Service de la Communication Interministérielle
pref-communication@val-de-marne.gouv.fr
Tél. 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
@Préfet94